

C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

# LE MADAWASKA

Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

## Les Retraites Fermées

Elles auront lieu le mois prochain au collège de Bathurst et au couvent de St-Basile. — Trois jours de silence, réflexion et prière.

Nous donnons, dans notre édition de la semaine dernière, les dates des prochaines retraites fermées pour hommes, jeunes gens et institutrices. Pour l'information de nos lecteurs qui n'auraient pas remarqué ces dates, nous les donnons de nouveau:

Pour les jeunes gens, au collège Sacré-Coeur de Bathurst, du 14 au 17 juillet; pour les hommes mariés, au même endroit, du 19 au 23 juillet. Pour les institutrices du comté de Madawaska et de la région, au Couvent de St-Basile, du 10 au 14 juillet; au couvent de St-Louis de Kent, du 15 au 19 du même mois.

Qu'est-ce qu'une retraite fermée? Qu'y a-t-il de si différent avec nos retraites de paroisses pour qu'on exige un déplacement de ceux qui veulent y prendre part? Ces retraites sont chose nouvelle et pourtant elles se propagent rapidement. Qu'ont-elles de particulier?

Il nous plairait d'avoir l'autorité voulue pour répondre à toutes ces questions que se pose un grand nombre de personnes. Nous pouvons cependant définir la retraite fermée ainsi: un abandon complet des occupations et des affaires terrestres pour trois jours complets passés dans un lieu de silence, de réflexion et de prière.

L'homme du présent, écrivait autrefois Drumont, n'agit plus comme au XVI<sup>e</sup> siècle; il ne pense plus comme au XVII<sup>e</sup> siècle; il ne s'amuse plus comme au XVIII<sup>e</sup> siècle; il ne s'enthousiasme plus comme dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle; il vit dans une perpétuelle agitation qui n'est qu'une sorte de trépidation, et cette activité fébrile n'est que des efforts dans le vide pour trouver un bonheur insaisissable. C'est pourquoi l'homme a besoin du silence et de la solitude dans sa vie spirituelle comme du sommeil et du repos dans sa vie corporelle. C'est une des choses que lui offre la retraite fermée.

La réflexion s'impose à l'homme en matière spirituelle comme dans les affaires. Pour savoir où l'on va, dans le commerce, il faut un jour s'arrêter pour faire l'inventaire et connaître l'état de ses affaires. En matière religieuse, il faut faire de même et se demander: Qu'est-ce que j'ai fait dans ce monde? En quoi ai-je avancé l'oeuvre de Dieu sur la terre? Que reste-t-il de moi en bien et en mal? C'est par la réflexion, au cours d'une retraite fermée, qu'on peut le plus facilement établir le bilan de ses affaires spirituelles.

Et la prière... c'est le pain de l'âme, c'est sa respiration, c'est le régime nécessaire à sa bonne santé.

Voilà ce qu'offrent les retraites fermées et qu'on ne peut avoir avec autant d'intensité, dans les retraites de paroisses. Elles se propagent de plus en plus, en notre pays, depuis quelques années. C'est avec joie que nous les avons vu s'introduire dans notre diocèse. C'est une oeuvre de régénération morale et sociale qui est appelée à faire beaucoup de bien chez les nôtres.

Que chacun de nous en profite!

Gaspard BOUCHER.

### De "L'Action Catholique" Initiative Acadienne

A CAMPBELLTON N.-B.

Nos chers compatriotes de l'Acadie travaillent avec une louable constance au perfectionnement de leur organisation religieuse. Et, leurs frères de l'Est suivent leurs progrès et s'intéressent beaucoup à leurs moindres initiatives.

Ainsi, une association vient d'être fondée chez les Filles de Marie de l'Assomption, lesquelles ont fixé à Campbellton leur Maison-Mère. Elle ne saurait être que mariale, étant donné les aspirations de l'Acadie et celles des zélées religieuses, qui ont des attaches très québécoises. Comme l'écrit notre correspondant: "C'est la communauté naissante (les Filles de Marie), à laquelle s'intéressait tant feu le Cardinal Bégin... vous savez, il a été notre grand protecteur..."

Donc, les Filles de Marie ont tout récemment décliné une croisière de prières chez les Acadiens. Elles ont fondé "l'Association des Neuvaines préparatoires aux Fêtes de Marie."

Une brochure qui ne coûte que cinq sous, traite de l'économie des neuvaines. Puis, elle étudie spécialement les neuvaines à Marie et elle précise: la haute estime dans laquelle les tient l'Eglise]

leur efficacité: comment s'y disposer, la façon de les bien faire; les prières qu'il faut réciter; le mode de propager ces pratiques: une nomenclature des fêtes mariales, etc.

L'opuscule débute par l'exemple de Saint-Dominique qui a converti le Sud de la France; de Saint Bernardin de Sienna qui a converti l'Italie; de Saint Alphonse qui a écrit (Gloire de Marie) "Si il est vrai de dire, comme il le tiens pour certain et indubitable, que toutes les grâces sont dispensées, par les mains de Marie et que tous les élus n'obtiennent leur salut que par cette divine Mère on peut dire que la conséquence nécessaire est qu'on procure le salut de tous en annonçant la boté toute puissante de la très Sainte Vierge et la confiance qu'Elle doit inspirer."

Cette contribution de l'Acadie à la littérature mariale arrive à point en ce beau mois de mai.

### A STE-ANNE-DE-LA-POCATIERF

Une retraite de vocations pour les jeunes filles sera donnée au Couvent des Soeurs de Ste-Famille de Sainte-Anne de la Pocatière, du 20 juin au soir au 1<sup>er</sup> juillet au matin. Pour admission et renseignements s'adresser à la Révérende Mère Supérieure, 871-214-14.

G. N. TRICOCHÉ

### VARIETES

#### L'ARMEE FRANÇAISE D'HIER ET DE DEMAIN

L'organisation militaire, en France, depuis l'institution de l'armée permanente sous Charles VII, vers 1450, reposa jusque vers 1885 sur le principe d'un noyau de soldats-professionnels ou semi-professionnels. Les troupes consistèrent d'abord en véritables hommes du métier, qui servaient jusqu'à un âge avancé, puis en hommes choisis par le sort et appelés à un service à long terme—en général sept années. Avec le développement des idées démocratiques, ce système finit par être considéré comme fautif, pour deux raisons: il était inégal, puisque les jeunes gens tirant par hasard un bon numéro étaient absolument exemptés du fardeau du service; en outre, il était injuste, car les individus assez riches pour se payer un "remplaçant" étaient aussi exemptés. On était dans un dilemme—ou plutôt on croyait y être—: si sembler que plusieurs années étaient indispensables pour dresser un soldat, et d'un autre côté, les finances de l'Etat ainsi que les intérêts économiques du pays en

péchaient d'appeler tout le monde sous le drapeau pendant longtemps. On fit un compromis en réduisant le service d'abord à 5 ans, après la Guerre de 1870-71; puis à 3 ans avec une très petite proportion d'heureux élus ne servant qu'un an. On en arriva plus tard au service de 2 ans; mais, un peu avant la Grande Guerre, devant la supériorité numérique des effectifs allemands, on dut revenir au système de 3 ans. La Guerre Mondiale, enfin, amena une réforme radicale, exigée par l'opinion publique. Le service de 18 mois fut institué. On avait, à la longue, découvert qu'il ne faut pas de longues années pour former un soldat convenable, surtout dans nos jours de spécialisation. Un an et demi parut suffisant. Un très petit nombre de jeunes gens, se destinant à certaines professions ne servaient que 6 mois. C'était là le service universel à court terme. Mais nous allons voir qu'il était impraticable. (A suivre)

George Nestler Tricoché.

#### EXTRAIT DU "DEVOIR" VRAIS CANADIENS

Le "Whig-Standard" de Kingston, après avoir commenté un article de la "Gazette" de Montréal sur l'enseignement de l'anglais au Collège Sainte-Marie, revient sur "la facilité avec laquelle presque tous les Canadiens français, aux Communes et au Sénat, parlent l'anglais et le français, tandis qu'il y a là une poignée au plus de députés anglo-canadiens capables de parler ou de comprendre le français." Il ajoute: "A supposer que les députés anglo-canadiens ne ressentent pas leur infériorité, sur ce point, il reste que, puisque les Canadiens français sont en si grand nombre capables de parler les deux principales langues du pays, ils ont plus justement que les autres habitants du pays qui ne parlent que l'anglais droit de porter le vrai titre de Canadiens."

#### "Le Progrès" du Saguenay

#### LA MALBAIE

La Malbaie, Murray Bay.—Lequel dire? Tous les deux ont leurs titres, comme on va voir. M. P.-G. Roy, dans son superbe ouvrage, intitulé: Vieux manoirs, belles maisons, et publié par la Commission des monuments historiques de la Province de Québec, élucide à merveille l'origine des deux noms. Voici comment s'exprime le savant historien-archiviste: "Le mot malbaie est un vieux adjectif qui signifiait jaillir, mauvais enraciné au pied du cap à l'Aigle écrivit tout naturellement que c'était un malbaie. Le nom est resté à l'endroit."

#### L'endroit

L'endroit" devint la seigneurie concédée par l'intendant Talon, en 1672, au sieur Gaultier de Comporté. Celle-ci demeura en des mains françaises jusqu'en 1724, alors qu'elle fit retour au gouvernement royal. Cette vaste étendue de terre, poursuit M. Roy, fut, le 27 avril 1762, concédée de nouveau par le gouverneur Murray en deux concessions, l'une à Malcolm Fraser, (Mount Murray) et l'autre à John Nairne, (Murray Bay). "Les seigneurs Nairne et Fraser établirent dans leurs seigneuries un bon nombre de colons écossais: les Warren, les Harvey, les McLean, les Blackburn, etc., etc. Les descendants de ces colons ont formé de nombreuses familles écossaises de nos jours canadiennes françaises de foi de langue et de coutumes."

Après avoir passé de mains en mains, les seigneuries de Murray Bay et de Mount Murray appartiennent aujourd'hui, à première à M. E.-J. Duggan, et la seconde à Mme Cabot, née Bonnor.

La Malbaie a donc les titres les plus anciens, ce qui établit une prescription en sa faveur; mais il faut avouer que les titres de "Murray Bay" ont leur valeur. Observons toutefois que, si la seigneurie est devenue anglaise par ses propriétaires, la population qui y vit est demeurée canadienne. Notons en outre, que du temps des seigneurs français c'est tout l'endroit" qui se nomme de Murray Bay, tandis que le nom de Murray Bay ne fut donné qu'à l'une des deux seigneuries de Murray. Enfin, ce ne sont guère que les étrangers et les touristes de langue anglaise qui affectent le nom de Murray Bay pour les habitants, c'est tout jours la Malbaie. Faisons comme eux, et ne parlons que de la Malbaie. N. Degagné, ptr.

#### "L'Action Catholique"

#### UN PRECEDENT DE LAURIER

Réponse à quelques objections—Insulte à la province de Québec—Statistiques édifiantes—Sophisme grossier.

La principale objection qu'on met en avant pour refuser aux colons de Québec les mêmes avantages qu'aux colons étrangers, c'est que notre province se dépeuplerait.

Or c'est insulte à Québec que cette prétention.

Quoi, la vie serait tellement pénible dans notre province qu'on la quitterait en masse pour s'en aller aussi loin que dans l'Ouest? C'est là non seulement une insulte à la vieille province. Mais c'est une insulte au gouvernement de cette province. Celui-ci proclame continuellement la prospérité due à sa bonne administration. Alors quel avantage y aurait-il à quitter Québec pour les Prairies? On reste où l'on est bien.

Il n'y a pas d'émigration en masse dans les pays bien administrés, et pour cette raison, l'on ne devrait pas s'accrocher à ce fantôme d'argument pour refuser justice à nos compatriotes désireux de proclamer leur droit de vivre dans les limites entières du Canada.

Et s'il en était ainsi, (je ne fais qu'une supposition) au nom de qui, en vertu de quel principe interdirait-on aux nôtres d'aller améliorer leur vie dans une autre province de notre pays? Quelle puissance ou quel potentat a jamais décrété que les Canadiens de l'Est devaient demeurer dans l'Est même s'ils étaient incapables d'y établir leurs enfants à leur gré, même si la misère devait être leur partage? Interdire directement ou indirectement aux nôtres l'établissement dans les provinces des prairies, c'est d'un arbitraire qu'un peuple libre ne saurait tolérer. Pourquoi favoriser le point de vue de ceux qui par fanatisme voudraient faire de nous des îlots dans un coin du Canada?

L'étonnant, c'est qu'on craint l'émigration dans l'Ouest, émigration qui ne pourrait que nous être favorable au point de vue général, et que l'on ne semble pas déplorer outre mesure l'émigration aux Etats-Unis, "phénomène naturel, incontrôlable" ose-t-on dire. Mais la porte est toute grande ouverte sur les Etats-Unis et celle de l'Ouest est pratiquement fermée. Comment nous pa rouver des issues à notre population avant que de s'enfermer dans un béat fatalisme.

L'on crierait à la violation de la liberté si l'on établissait un droit de sortie du Canada aux Etats-Unis, droit capable de fermer les portes à l'émigration. C'est cependant ce qu'on fait pour l'Ouest. Il est pratiquement interdit à nos compatriotes d'y aller et chercher un établissement.

Le Canadien qui voit passer les immigrants se dit: "Je paie moi-même pour le transport de ces immigrants; j'ai payé pour le développement du pays qu'ils vont habiter, est-ce que je pourrais recevoir au moins la même protection si j'y allais?"

—Non, impossible, restez dans l'Est.

—Mais, mes nombreux enfants.

—Qu'ils s'établissent dans Québec.

—Mais s'ils ne veulent pas de la forêt... car ils ne connaissent pas le métier de la hache...

—Eh bien, s'ils veulent aller dans l'Ouest il vous en coûtera 1,000 piastres.

—Mais cette famille d'immigrant...

—Il lui en coûte moins de cent piastres et encore on lui a prêté ce qu'il fallait pour son passage.

Rendez-là-bas elle aura un prêt de \$1,500, pour s'établir.

Peut-on s'étonner qu'on parte pour les Etats-Unis?

Et c'est là le cas de nombre de

familles, la chose est absolument certaine.

Tant qu'on aura pas rectifié ce tarif des transports et ce traitement fait au colon canadien, ne disons pas qu'on a fait tous les efforts possibles pour enrayer l'émigration aux Etats-Unis. Nous serons toujours en droit de dire: "LES CANADIENS? MAIS VOUS LES EXPULSEZ!"

Sous le régime Laurier, surtout à partir de 1900, l'on constata une forte diminution dans l'exode aux Etats-Unis. C'est ce qu'on peut légitime par la comparaison entre l'augmentation de la population de Québec pour les diverses décades.

De 1861 à 1871 l'augmentation pour notre province avait été de 7.19 p. c.

De 1871 à 1881 ..... 14.06 p. c.

De 1881 à 1891 ..... 9.53 p. c.

De 1891 à 1901 ..... 10.77 p. c.

De 1901 à 1911 ..... 21.64 p. c.

De 1911 à 1921 ..... 17.72 p. c.

Or durant la décade 1901-1911, et un peu après les colons de l'Est bénéficiaient d'une réduction qui leur permettait d'aller à Edmonton et d'en revenir pour une somme de \$42 (aller et retour) Québec s'est-il dépeuplé? au contraire, sa population augmenta proportionnellement plus que dans les décades qui précédèrent celles qui suivit.

Bien plus, le rapatriement effectua alors dans une bonne mesure, et l'on vit se former au Manitoba, dans le sud et le nord de la Saskatchewan, autour d'Edmonton, aux environs de Regina, dans la région de Saskatoon, les Métis, et jusque dans la vallée de la Rivière de la Paix, ces groupes de nos compatriotes formés en grande partie d'éléments rapatriés auxquels s'ajoutaient une certaine proportion de colons de notre province. Laurier d'ailleurs ne se gênait pas pour conseiller aux jeunes gens d'aller dans l'Ouest "Young men, go West" jeunes gens, allez dans l'Ouest, disait-il. Et pourquoi donc fit-il construire ce Transcanadien, si ce n'est pour ouvrir tout d'abord aux habitants du pays les royaumes fermés jusqu'alors du nord des provinces de Québec, d'Ontario et des Prairies.

Pourquoi, en même temps qu'on se réclamait de son école, mettait-on tant d'hésitation à marcher dans ses voies?

On a déjà écrit pour établir la distraction entre la colonisation et l'immigration. Qu'on fasse une saine immigration nous n'avons rien à dire. Mais qu'on ne vienne pas prôner un sophisme comme celui-ci, sophisme grossier dans l'application pratique qu'on en fait.

Le pays, dit-on, n'a rien à gagner au déplacement de la population dans la limite de ses frontières.

Voilà un principe tout à fait faux quand ce déplacement devient un moyen de garder notre population chez nous. Or des faits que nous avons donnés prouvent qu'il en est ainsi. Un grand nombre de nos familles s'en vont aux Etats-Unis, parce qu'on leur refuse pour leur établissement sur la terre canadienne, les avantages que ces mêmes familles ont contribué à donner aux étrangers.

Si l'on avait pas de colons chez nous, il n'y aurait pas lieu de réclamer ce que nous réclamons. Mais tout le monde admet qu'il y en a, et que c'est chez nous que se trouvent les meilleurs colons. Alors pourquoi les laisser partir vers les Etats-Unis? Prenons les moyens de les garder, c'est le simple bon sens qui l'exige.

L'on concède que la chose puisse se faire pour l'envoi des colons dans le Nord-Ontario et le Nouveau-Brunswick. En fait il y a des diminutions de tarif sur les transports, dans ces régions, des diminutions trop faibles, mais il y en a.

Le principe est donc admis, il y a un précédent.

Pourquoi, l'Ouest seul est-il exclu?

Serait-ce pour le malin plaisir de contredire l'ancien chef libéral qui disait: "Jeunes gens, allez dans l'Ouest!"

George M. BILLOREAU, ptr.

**Jos. PELLETIER**  
 COMMERCANT DE BOIS  
 STE-ROSE-DU-DEGELE, P. Q.

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai toujours en main: planches, bois de charpente pour toutes constructions, sapin de la Colombie 1, 2, et 3, cèdre, merisier, portes, plinthes, moulures, boiserie, etc etc., à des prix défiant toute compétition.

Consultez mes prix avant d'acheter ailleurs.—Satisfaction assurée.